

Commune de WEITERSWILLER

Accusé de réception en préfecture
067-216705244-20240503-03-05-2024-AU
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 29 avril 2024

Conseillers élus : 15

en fonction : 14

présents : 09

Séance du 3 mai 2024 à 20h00

Sous la présidence de : M. EICHWALD Claude, maire

Secrétaire de séance : M.BALTZER Jean-Georges

Membres présents : M.BALTZER Jean-Georges, M.AUGST Frédéric, M.BLOCH Rémi, Mme DICHTEL Catherine, M.LINK Jean-Claude, Mme LOSSEL Isabelle, M.LUDWIG Jacky, M.WERNER Philippe,

Membres absents excusés : M.MORQUE Dominique (pouvoir à Mme DICHTEL Catherine), Mme WEINLING Françoise (pouvoir à M.EICHWALD Claude), Mme KIEFER Perrine, Mme PUEL Camille, Mme TANNIER Isabelle,

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV du Conseil Municipal séance du 5 avril 2024
- 2) Travaux de transformation du local pompier en magasin
- 3) Amende forfaitaire pour dépôts d'ordures et gravats par les entreprises
- 4) Acquisition d'un terrain
- 5) Motion en faveur d'une coconstruction du transport scolaire entre la Région Grand Est et ses territoires
- 6) Divers

COMPTE – RENDU

1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 5 avril 2024

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2) Travaux de transformation du local pompier en magasin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la commune n'a plus aucun commerce depuis plus de 10 ans mais uniquement un passage quotidien d'un boulanger de Bouxwiller. Les commerces les plus proches se trouvent à Neuwiller-lès-Saverne (3 km), Bouxwiller et Ingwiller (7km).

La commune a été sollicitée par le gérant du Proxi de Neuwiller-lès-Saverne pour la création d'un commerce de proximité dans l'ancien local pompier.

L'équipe de pompiers bénévole a été rattachée au Centre de Secours d'Ingwiller libérant de ce fait le local qu'elle occupait dans le bâtiment abritant l'atelier municipal.

Pour être fonctionnel et accueillir cette nouvelle activité, ce local nécessite des travaux d'isolation, d'installation électrique et d'un chauffage, du remplacement de la porte de garage par une vitrine et porte d'accès.

Les travaux à entreprendre, sont :

- Travaux de terrassement (parking) : 7.400,00 € HT soit 8.880,00 TTC
Sarl KONUK Constructions
39a, route de Bitche
67340 INGWILLER
- Travaux de revêtement sol / isolation : 6.742,00 € HT soit 8.090,40 TTC
KOENIG Sàrl ZA Veelage de Bernolsheim
4B, rue de Lisbonne
67170 BERNOLSHEIM
- Travaux électricité /chauffage : 8.989,20 € HT soit 10.787,04 TTC
K.B. Electricité
1a, rue des Chèvres
67340 WEITERSWILLER
- Confection et pose baie vitrée/ porte : 7.400 € HT soit 8.880,00 € TTC
MENUISERIE SEENE
38, Place des Sapins
67330 UTTWILLER
- Travaux de plâtrerie : 6.120,95 € HT soit 7 345,14 € TTC
PLATRERIE RUFFENACH
11b, Rue Principale
67710 WANGENBOURG-ENGENTHAL

36.652,15 € HT soit 43 982,58 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser :

- les travaux et de retenir les offres citées ci-dessus,
- M.le Maire à solliciter les subventions dont peuvent bénéficier ces travaux (DETR,...)
- M.le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à l'opération,
- M.le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux,

Les dépenses sont prévues au BP 2024.

Adopté à l'unanimité

3) Mise en place d'un tarif pour les frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets et gravats par les entreprises

Vu l'exposé de M.le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'instaurer un tarif forfaitaire de 1.000 € concernant l'enlèvement et le nettoyage liés aux dépôts sauvages de déchets et gravats effectués par les entreprises,
- d'autoriser le Maire, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

4) Acquisition d'un terrain

M.et Mme KUNTZ Raymond proposent à la commune la vente de la parcelle leur appartenant section 3 parcelle n°57 Heiligenbruechel au prix de 30 € de l'are pour une superficie de 12 ares 50 ca, soit un total de 375 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- L'acquisition du terrain section 3 parcelle n°57 d'une contenance totale de 12 ares 50 ca, par acte administratif, au prix de 375 € (30 € l'are),
- d'autoriser M.BALTZER Jean-Georges, adjoint au Maire, à signer l'acte administratif,
- d'autoriser M.le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

5) MOTION POUR UNE COCONSTRUCTION DU TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE LA REGION GRAND EST ET SES TERRITOIRES

Dans le cadre du transport scolaire, compétence qu'elle détient, la Région Grand Est a mis les communes devant le fait accompli : à partir de la rentrée de septembre 2024, les communes qui souhaiteront maintenir une rotation méridienne devront en assumer le financement.

La Région présente cette décision comme une mesure d'équité entre les territoires, puisque seuls deux départements bénéficient à ce jour d'une prise en charge de cette rotation méridienne. C'est par conséquent un nivellement par le moins-disant.

La commune de Weiterswiller signataire de cette motion demande un sursis pour une réelle coconstruction nécessaire au montage financier de cette dépense supplémentaire, qui est infligée aux communes dont le budget est déjà très serré.

ATTENDU que la loi n°2015-991 – dite NOTRe – portant nouvelle organisation territoriale de la République, publiée le 07 août 2015 et constituant l'un des piliers de la décentralisation, a transféré la compétence du transport scolaire des départements vers la Région Grand Est,

ATTENDU que ce transfert de compétence a été accompagné par un transfert de portefeuille,

ATTENDU que dans son courrier du 21 mai 2021, réponse à l'interpellation de certains maires du territoire à son encontre, et concernant la suppression annoncée sans date de la rotation méridienne des transports scolaires, le président de la Région Grand Est a assuré « *que la continuité et la qualité du transport demeurent des priorités essentielles pour la Région et (...) invite [les maires destinataires] à prendre l'attache de la Maison de Région de Strasbourg pour engager un dialogue constructif en ce sens* » et plus loin qu'il prendra « *le temps nécessaire pour construire, dans la continuité des relations de confiance menées depuis quatre ans que la Région Grand Est assure la compétence des transports scolaires* »,

ATTENDU que dans sa réponse du 03 février 2022 aux sénateurs Elsa SCHALCK et Claude KERN l'interpelant sur la même question, le président de la Région Grand Est a affirmé que « *l'année 2022 sera dédiée au dialogue avec les territoires pour la mise en place des contrats de mobilité solidaire* »,

ATTENDU que ces affirmations n'ont jamais été démenties ou rectifiées par le nouveau président de la Région Grand Est,

ATTENDU que, lors de la seule réunion abordant le transport, organisée par les élus et techniciens de la Région Grand Est, le mercredi 24 avril 2024, dans la Maison de l'intercommunalité Hanau-La Petite Pierre, le temps n'était plus au dialogue et à la coconstruction du transport scolaire souhaités, mais simplement à une information descendante,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE WEITERSWILLER :

CONSTATE que la Région Grand Est a décidé de manière unilatérale de transférer le coût de la rotation méridienne du transport scolaire aux communes dont les dotations vont cependant s'amenuisant d'année en année,

CONSTATE que cette décision prise sans aucune concertation avec ses territoires n'a pas donné lieu à la coconstruction annoncée et souhaitée de part et d'autre,

CONSTATE que le transfert de cette charge de la Région Grand Est vers les communes ne comprend pas de transfert équivalent de portefeuille et ne prend par conséquent pas en compte la déduction de cette somme dans les coûts globaux de fonctionnement,

AFFIRME que le transport scolaire fait partie intégrante du panel minimal des services que les élus doivent pouvoir offrir aux parents d'élèves de leur territoire, dans le souci de revivifier ce dernier et de le redynamiser en y proposant les mêmes services que dans les grandes villes, et dans le but que davantage de jeunes couples s'y installent,

AFFIRME son souhait de maintenir la rotation méridienne du transport scolaire, conscient que sa suppression fragiliserait les emplois de chauffeurs de bus, augmenterait le bilan carbone de la pause méridienne en mettant davantage de voitures sur les routes, fragiliserait les accueils périscolaires déjà bien chargés et/ou grèverait davantage encore le budget des familles les plus fragiles, les obligeant à se diriger vers les services périscolaires,

DEMANDE à la Région Grand Est de surseoir d'une année scolaire complète, et ce jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2025, à sa décision de refacturer le coût de la rotation méridienne du transport scolaire aux communes,

DEMANDE que cette année de sursis soit mise à profit d'une réelle coconstruction matérialisée par la création d'une commission mixte chargée d'en étudier les tenants et les aboutissants et de rechercher toutes les solutions possibles.

Adopté à l'unanimité

6) Divers :

Bureau de vote : élections européennes du 09 06 2024

de 8h00 à 10h30 :	Lossel Isabelle – Ludwig Jacky- Weinling Françoise
de 10h30 à 13h00 :	Baltzer Jean-Georges – Link Jean-Claude – Tannier Isabelle
de 13h00 à 15h30 :	Dichtel Catherine – Morque Dominique
de 15h30 à 18h00 :	Augst Frédéric - Eichwald Claude -Puel Camille

- Restitution de la réunion de travail concernant la traverse de la commune avec les services de la CEA et préparation de la réunion publique,
- Réflexion sur les études et travaux à engager pour la sauvegarde du presbytère protestant,
- Restitution de la réunion de travail avec « les Centrales Villageoises du Pays de Saverne »,
- Mise à jour des numéros des maisons.

1 - Approbation du PV du conseil municipal séance du 5 avril 2024	X	▶ Approuvée 12 voix pour 1 abstention
2- Délibération n°02 examinée le 03/05/2024 : Travaux de transformation du local pompier en magasin	X	▶ Approuvée à l'unanimité
3- Délibération n°03 examinée le 03/05/2024 : Amende forfaitaire pour dépôts d'ordures et gravats par les entreprises	X	▶ Approuvée à l'unanimité
4- Délibération n°04 examinée le 03/05/2024 : Acquisition d'un terrain	X	▶ Approuvée à l'unanimité
5- Délibération n°05 examinée le 03/05/2024 : Motion en faveur d'une coconstruction du transport scolaire entre la Région Grand Est et ses territoires	X	▶ Approuvée à l'unanimité
6- Divers : <ul style="list-style-type: none">- Restitution de la réunion de travail concernant la traverse de la commune avec les services de la CEA et préparation de la réunion publique,- Réflexion sur les études et travaux à engager pour la sauvegarde du presbytère protestant,- Restitution de la réunion de travail avec « les Centrales Villageoises du Pays de Saverne »,- Mise à jour des numéros des maisons.		Pour information

La séance est levée à 22h00.

Vu pour être affiché le lundi 13 mai 2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.



Le Maire :


EICHWALD Claude

Vu pour accord

Le secrétaire de séance :

M. Baltzer Jean-Georges

